

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESEVIERE, dûment convoqué le 19 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Grand Logis, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 19 février 2021**

**Présents** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Aurélie GAZEAU – Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

**Procurations** : Mme Martine FAUCHARD à M. Bernard DABRETEAU – Mme Christelle SAUVAGET à Mme Valérie TARDY – Mme Sylvette LAMOUREUX à Mme Iraceme GONCALVES

**Secrétaire de séance** : M. Patrice PAVAGEAU

**Assistait également à la réunion** : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 10.02.21 Débat d'orientation budgétaire (DOB)
- 11.02.21 Approbation de la suspension exceptionnelle de loyers commerciaux
- 12.02.21 Souscription dégradation rue Elisabeth Badinter
- 13.02.21 Souscription – Branchement sur réseau eaux usées
- 14.02.21 Création poste Adjoint technique Territorial principal de 2eme classe
- 15.02.21 Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Patrice PAVAGEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

-----

#### FINANCES

##### **10.02.21 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire précise aux conseillers que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il propose dès aujourd'hui de réaliser ce débat au sein de notre commune.

Ce débat d'orientation budgétaire permet de présenter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers,

de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

- les engagements pluriannuels, essentiellement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Monsieur le Maire, fait d'abord une rétrospective financière générale de la commune.

Laurent BERTAUD s'interroge sur le fonctionnement de la taxe d'habitation depuis qu'elle est exonérée par l'Etat. Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un gel des taux en 2018 et l'Etat se base sur ce taux pour le reversement à la commune des exonérations.

Monsieur le Maire présente les charges de fonctionnement. Il en profite pour faire le tour des emplois, en équivalent temps plein, de la commune.

Antoine ORCIL s'interroge sur la pertinence de continuer à présenter les services communaux, en distinguant le service pause méridienne. Cette présentation avaient été mise en place lors de la prise en charge du service de restauration scolaire et plus généralement celui de la pause méridienne et de sa gestion en régie, pour bien expliquer l'impact sur l'emploi de la commune lors de la présentation des effectifs pour les années suivantes.

Monsieur le Maire, d'accord avec cette proposition, affirme qu'une nouvelle présentation sera prise en compte pour la prochaine fois.

Monsieur le Maire, par la suite présente les orientations budgétaires.

Concernant la prévision des investissements, chaque adjoint et conseiller délégué, délégataires d'un budget, ont accepté des compromis pour pouvoir maintenir l'enveloppe budgétaire. Certains travaux seront donc reportés. Monsieur le Maire rappelle que sous le précédent mandat, la majorité des emprunts ont été renégociés avec des charges à la baisse.

Monsieur le Maire précise qu'un emprunt sera nécessaire pour équilibrer le budget 2021 compte tenu des investissements importants projetés en début de mandat.

Franck CORNEVIN s'interroge sur la façon dont la commune emprunte, à qui elle emprunte ?.

Monsieur le Maire informe qu'un emprunt pour une collectivité s'effectue auprès des banques. La commune sera accompagnée d'un courtier pour faire une consultation et obtenir après analyse les meilleures conditions pour cet emprunt. Ensuite le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la banque retenue.

#### **11.02.21 - Approbation de la suspension exceptionnelle de loyers commerciaux**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

La loi du 15 février 2021 proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire est toujours d'actualité.

Certains commerces, locataires d'un bâtiment communal, ne peuvent toujours pas ouvrir en raison d'une fermeture administrative liée à la crise sanitaire. Il est proposé de continuer la démarche lancée depuis le début du mandat pour annuler les loyers concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prolonger la suspension des loyers pour les commerces locataires communaux et étant fermés selon le décret n°2020-1310 et autorise Monsieur le Maire à ne pas appeler les loyers concernés.

#### **12.02.21 - Souscription dégradation rue Elisabeth Badinter**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Un camion de l'entreprise INCOBOIS a endommagé fin janvier 2021 la protection d'un candélabre rue Elisabeth Badinter à Rocheservière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 407.60€ à la société INCOBOIS (Saint Georges de Montaigu) suite aux dégradations constatées Rue Elisabeth Badinter et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

#### **13.02.21 - Souscription – Branchement sur réseau eaux usées**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose la nécessité de réaliser un branchement d'eaux usées, pour le terrain sis 4 rue de la Ruelle, propriété de M. ORDRONNEAU André.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la mairie par le biais d'une société privée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 2 058.98€ à M. ORDRONNEAU André et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **14.02.21 - Création poste Adjoint technique Territorial principal de 2eme classe**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la réussite à l'examen d'un agent des services pause méridienne et bâtiments (entretien), il convient de procéder à sa nomination au poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe.

Il suggère de procéder à la création d'un poste pour une quotité de temps de travail à 52.74% d'un temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ce poste, modifie le tableau des emplois et des effectifs et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2021, chapitre 12.

#### **15.02.21 - Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le service comptabilité et ressources humaines, connaît un réel surcroit de travail. Ce surcroit trouve ses raisons notamment par la nouvelle mandature qui amène de nombreux projets, la préparation du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes et les missions comptables et de ressources humaines liées à la crise sanitaire actuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer pour une durée de 6 mois, un poste d'adjoint administratif territorial destiné à répondre à un accroissement temporaire d'activité, pour une quotité de temps de travail de 50% d'un temps plein.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Informations diverses

#### ZAC de la Caillonnière – Dénomination des rues tranches 4 et 5

Il convient de nommer les rues des futures tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnière.

Chaque conseiller municipal est invité à transmettre ses propositions de 3 - 4 noms par mail avant le 5 mars 2021.

#### Motte Castrale - Ancien Donjon (partie sud ouest du jardin de l'ancien EHPAD)

Une étude sur les possibilités de mise en valeur de la motte castrale a été commandée sous l'ancienne mandature. La présentation doit être faite par l'architecte.

Plusieurs conseillers se portent volontaires pour étudier ce projet :

- M. Baptiste SORIN
- Mme Véronique BERGER MACOIN
- Mme Martine FAUCHARD
- M. Antoine ORCIL
- M. Joël OIRY

Une rencontre avec l'architecte du projet sera proposée un mercredi, courant avril 2021.

#### Elections départementales et régionales : dimanches 13 et 20 juin 2021

Monsieur le Maire informe des prochaines élections départementales et régionales, programmées les dimanches 13 juin (1<sup>er</sup> tour) et 20 juin (2<sup>nd</sup> tour) 2021.

Les bureaux de vote seront mutualisés pour ces deux élections, à la salle de la Pierre aux Lutins.

Il est rappelé, qu'au vue du double scrutin, nous aurons besoin d'un maximum de conseillers municipaux sur ces 2 dates.

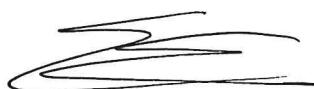
#### Présentation vidéo aménagement des abords de la mairie

Monsieur le Maire présente la vidéo 3D du futur aménagement des abords de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Compte-rendu de séance du 25 février 2021 signé par :

Le secrétaire de séance,



Patrice PAVAGEAU



Le Maire,



Bernard LABRETEAU